

Rémunération des élu - es

En vertu de l'article 11, de la *loi sur le Traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), la Municipalité de Stanstead-Est rend public la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal de la Municipalité au cours de l'année 2025, selon la réglementation en vigueur.

Élus-es	Poste	Montant TOTAL versé incluant le salaire, les allocations et la participation aux divers comités
Pamela B. Steen	Mairesse	17 015 \$
Gilbert Ferland ¹	Conseiller	5 849 \$
Mathieu Laliberté	Conseiller	6 389 \$
Rock Simard	Conseiller	6 331 \$
Jean-Marie Lefebvre ²	Conseiller	6 448 \$
Nancy Picard	Conseillère	6 801 \$
Daniel Laflèche ¹	Conseiller	5 849 \$
Patrick Prince ¹	Conseiller	1 043 \$
Jacques Picard ¹	Conseiller	1 043 \$

1. Les conseillers Gilbert Ferland et Daniel Laflèche ont terminé leurs mandats lors des élections à l'automne 2025. Ils ont été remplacés respectivement par M. Patrick Prince et M. Jacques Picard.
2. Le conseiller Jean-Marie Lefebvre a terminé son mandat lors des élections à l'automne 2025, mais son siège étant demeuré vacant, il a continué de siéger jusqu'à l'élection partielle ayant eu lieu en décembre 2025.